REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

N°2024.33

DECISION DU MAIRE

TARIFICATION D'ACCUEIL UNIQUE PRE-SCOLAIRE

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2023.10.5.190 du Conseil Municipal en date du 17 Octobre 2023, portant délégation de pouvoir au Maire notamment pour fixer et modifier, dans le limite de 5% par an les tarifs et droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la délibération n°2011.06.15.120 en date du 30 Juin 2011 décidant de la création d'une garderie pré-scolaire dans toutes les écoles maternelles, de 8H00 au début des cours;

VU la délibération n°2022.06.7.119 en date du 2 juin 2022 décidant de la création d'un accueil unique pré-scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires municipales

CONSIDERANT que par délibération en date du 02 juin 2022, le Conseil municipal a décidé d'organiser, à compter du 1er septembre 2022, un service unique d'accueil préscolaire dans les écoles maternelles et élémentaires municipales pour les élèves de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20;

CONSIDERANT qu'il convient d'arrêter les tarifs de cet accueil unique préscolaire à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

CONSIDERANT la décision de la Municipalité, lors des orientations budgétaires, d'augmenter les tarifs municipaux de 2,00%;

DECIDE

D'ABROGER la décision du Maire de Melun n°2023.60 en date du 29 juin 2023 portant sur la tarification des études dirigées ;

D'ABROGER la décision du Maire de Melun n°2023.61 en date du 29 juin 2023 portant sur la tarification des garderies pré-scolaires ;

DE FIXER le tarif des accueils pré-scolaires comme suit :

Quotient familial	Tarifs
De 0 € à 600 €	1.05 €
De 601 € à 1 000 €	1.57 €
A partir de 1 001 €	2.09 €

Hôtel de ville – 77011 Melun cedex Tél.: 01 64 52 74 33 – Télécopie: 01 60 56 07 32

Envoyé en préfecture le 07/07/2024

Reçu en préfecture le 07/07/2024

Publié le

Fait à MELUN, le 05 juillet 2024

Le Maire,

Kadir MEBAREK